

Exposé des motifs

Le projet de règlement grand-ducal a pour objet de mettre en œuvre l'article 13 de la loi du 20 juillet 2017 sur l'exploration et l'utilisation des ressources de l'espace.

Cet article relègue au pouvoir réglementaire la détermination de la procédure applicable à la perception de la redevance destinée à couvrir les frais administratifs occasionnés par le traitement des demandes d'agrément de mission.